

SYNDICAT CFTC – DOUANES

Bâtiment Condorcet - Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎ : 01 57 53 29 21

Courriel: cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Mai 2026

« On n'est jamais trop assez »

Un adage militaire prétend qu'il y a toujours au moins deux solutions à un problème : la bonne, et celle de l'état-major. C'est peut-être le cas pour le projet de loi RIPOST (réponse immédiate aux phénomènes troublant l'ordre public). Lesdits phénomènes existent et se démultiplient dans la société moderne, c'est indéniable. **Mais est-ce une raison pour brader sans vergogne l'expertise, l'expérience et l'investissement de toute la corporation douanière ?**

Ce 5 mai, le ministre de l'Intérieur a défendu son projet devant une Commission des lois du Sénat. Laquelle commission se dit « perplexe » devant certaines dispositions du projet. Perplexes, en douane, nous le sommes aussi, et le mot est faible.

Mais le ministre n'en a pas démordu : excipant d'un nécessaire « choc d'efficacité », il s'est dit « très attaché » à cette mesure phare consistant à permettre aux forces de sécurité intérieure de procéder à des contrôles et des fouilles sur les « bandes territoriales » (notre rayon des douanes), sans autorisation du procureur. Compétence jusqu'à présent dévolue aux seuls douaniers, mais « très attendue » par ces forces de sécurité, paraît-il. Vraiment ?... Tout cela s'inscrirait dans une « logique de police administrative » (tiens, c'est un nouveau concept ça). **Et voilà l'argument massue : pour opérer ces fouilles et ces contrôles, « on n'est jamais trop assez ».** En français dans le texte.

Et les douanes, dans tout cela, que deviennent-elles ? Le ministre s'est voulu apaisant : des discussions auraient lieu en ce moment même avec « nos amis les douaniers » (sic) pour définir une « doctrine d'emploi ». Est-ce qu'on pourrait relever là un brin de condescendance ?

Eh bien, il se trouve que « nos amis les douaniers » ruent dans les brancards, et ont bien envie de « riposter » face à « nos amis les ministres ». Car ce

n'est certainement pas en dépouillant et banalisant les prérogatives d'une administration douanière au savoir-faire séculaire et aux résultats indiscutables qu'on luttera mieux contre les trafics, **mais au contraire en la renforçant et en lui rendant sa visibilité perdue.** Les pouvoirs de fouille et de contrôle répondent à des objectifs précis, dans un cadre défini, ils ne sont pas un joujou qu'on peut indifféremment transposer dans toutes les mains avides de contrôles à tout-va.

D'autre part, si les fondements d'un état de droit reposent sur un principe de séparation des pouvoirs, ce n'est pas en globalisant ceux-ci que notre démocratie se portera mieux. **Le glissement de fait de nos institutions vers une situation potentiellement dangereuse et liberticide est réel.**

Fausse bonne idée et faux amis. Alors, pour finir, quelle serait la bonne solution ? Tout est dans le titre ! S'il est exact, pour reprendre cette formule élégante, qu'on n'est « jamais trop assez » pour exercer des missions de lutte anti-fraude et de protection de la population, **messieurs les ministres, donnez-nous des effectifs supplémentaires, et laissez nos pouvoirs tranquilles.**



Arrestation d'un individu sans-papier et barbu, surpris en train de transporter des colis suspects

CFTC-Douanes : sur un autre ton.